



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES
TRAVAUX DANS LA RUE JULIAN GRIMAU**

Arrêté de police N°02/2021 (ST) du 06 janvier 2021

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les
articles L 2213-1 à L 2213-4
VU le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société VMTS
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre de la
réparation de fourreaux du réseau fibre optique pour le compte de
France Télécom Orange dans la rue Julian Grimau.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux d'adduction du réseau fibre optique seront réalisés à compter du lundi 18 janvier 2021 et pour une durée de 15 jours dans la rue Julian Grimau face N°173.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 3** *La société SAS VMTS domiciliée rue 27 bis rue de l'Egalité 62122 Lapugnoy exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *La société SAS VMTS
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 06 janvier 2021
Le Maire,
Maryline Lucas*

